

DIRECTION ACHATS

N° 15/D/DA/2023

DECISION

ANNULATION D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

- Vu le Règlement des Achats de Bank Al-Maghrib, notamment son article 46-2°-b ;
- Considérant la procédure de passation de l'appel d'offres n°63/BKAM/2023 relatif à « l'audit énergétique des divers sites de Bank Al-Maghrib » ;
- Considérant les conclusions du procès-verbal n°1 de la commission d'appel d'offres en date du 26 juin 2023 actant l'écartement de l'offre du soumissionnaire ENERGY HANDLE pour non-conformité des attestations de référence présentées dans son dossier de soumission par rapport aux exigences du Règlement de la consultation ;
- Considérant la lettre d'information adressée le 09 août 2023 au concurrent évincé, précisant le motif de rejet de son offre conformément aux conclusions du procès-verbal susvisé ;
- Considérant la réclamation par courriel de la société ENERGY HANDLE, transmise le 12 août 2023, contestant le motif de son écartement en précisant que deux attestations présentées dans son dossier administratif et technique sont conformes aux exigences du règlement de la consultation de l'appel d'offres précité ;
- Considérant les investigations opérées sur les attestations de référence ayant révélé l'absence d'éléments déterminants sur les deux attestations précitées, telles que présentées, justifiant leur non-conformité et à la nécessité pour la commission d'appel d'offres de recueillir les compléments d'information nécessaires lui permettant de juger de leur recevabilité préalablement à l'établissement de ses conclusions ;
- Considérant la recevabilité potentielle des deux attestations susvisées ;

Le responsable de la Direction Achats, en vertu des pouvoirs qui lui sont attribués, décide d'annuler l'appel d'offres n°63/BKAM/2023 relatif à « l'audit énergétique des divers sites de Bank Al-Maghrib » pour vice de procédure.

Rabat, le 24 août 2023

